

Le Life BIODIV'OM

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ MENACÉE DES OUTRE-MER FRANÇAIS GRÂCE À DES ACTIONS DURABLES ET CONCRÈTES

Le programme Life BIODIV'OM vise à protéger cinq espèces mondialement menacées et un habitat prioritaire dans les 5 Régions ultrapériphériques françaises que sont la Guyane, La Réunion, la Martinique, Mayotte et Saint-Martin en déployant des méthodes concrètes, démonstratives et durables. Il s'agit de répondre à l'urgence de la perte de la faune, de la flore et des habitats sauvages de ces territoires.

OBJECTIF 1

Augmenter les populations de 5 espèces mondialement menacées

OBJECTIF 2

Renforcer la conservation des habitats de ces espèces et des savanes sèches de Guyane

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière sera consacrée à la conciliation entre activités socio-économiques et conservation de la nature, et à l'implication des décideurs et des populations locales dans les enjeux de protection.

Qu'est-ce qu'un Life ?

Depuis 1992, le programme LIFE (L'Instrument Financier pour l'Environnement) est l'outil financier de la Commission européenne qui soutient les projets dans les domaines de l'environnement et du climat. Il s'adresse à des porteurs de projets publics et privés et vise à promouvoir et à financer des projets innovants portant par exemple sur la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau, la gestion des déchets ou encore l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique. Depuis 1992, environ 4 000 projets ont été financés dans toute l'Europe.

Une biodiversité menacée

La France abrite 10% de la biodiversité mondiale connue grâce aux territoires situés en Outre-mer dont font partie les Régions ultrapériphériques françaises (RUP). Les RUP sont des territoires de l'Union européenne situés en dehors du continent européen. Or, ce patrimoine est fortement menacé par des pressions foncières, touristiques et minières importantes, par de nombreux événements climatiques, par l'introduction volontaires et involontaires de nombreuses espèces ainsi que par un manque d'outils réglementaires fragilisant cette biodiversité.

Le Life BIODIV'OM est le premier projet LIFE qui implique 5 RUP françaises et qui est porté par 5 associations de protection de la nature (LPO, GEPOG, GEPOMAY, SEOR et AGRNSM), un parc national à La Réunion et un parc naturel régional en Martinique.

Coordinateur national



Ligue pour la Protection des Oiseaux
05 46 82 12 34 / www.lpo.fr / lpo@lpo.fr

Coordinateurs locaux



En Guyane française Le GEPOG
Groupe d'Etude et de Protection des Oiseaux en Guyane
05 94 29 46 96
association@gepog.org
www.gepog.org



À Mayotte Le GEPOMAY
Groupe d'Etudes et de Protection des Oiseaux de Mayotte
06 39 03 16 20
contact@gepomay.fr
www.gepomay.fr



À Saint-Martin L'AGRNSM
Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin
06 90 34 77 10
science@rnsm.org
www.reservenaturelle-saint-martin.com



À La Réunion La SEOR
Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion
02 62 20 46 65
contact@seor.fr
www.seor.fr



En Martinique Le PNM
Parc Naturel de Martinique
05 96 64 42 59
contact@pnr-martinique.com
www.pnr-martinique.com



À La Réunion Le PNRUN
Le Parc national de La Réunion
02 62 90 11 35
contact@reunion-parcnational.fr
www.reunion-parcnational.fr

Avec le soutien financier de



En savoir plus

WWW.LIFEBIODIVOM.FR



Durée : 5 ans (septembre 2018 à septembre 2023) / **Budget** : 5 578 171 €
Financements : 59% de l'Union européenne, 10% Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, 31% Autres financeurs

Photographies de couverture : Martinique, presqu'île de la Caravelle © Laurent Juhel, Tuit-Tuit © Jaime Martinez, Mérou géant © Stephen Frink.
Ci-dessus : Saint-Martin, plage des Cayes © Florent Bignon. Illustrations : Cécile Rousse. Service Éditions LPO n°ED1902008AB © LPO 2019.

PROTÉGEONS LA BIODIVERSITÉ MENACÉE DES OUTRE-MER FRANÇAIS



80%

DE LA BIODIVERSITÉ FRANÇAISE EST SITUÉE EN OUTRE-MER

10%

DE LA BIODIVERSITÉ MONDIALE EST SITUÉE EN OUTRE-MER FRANÇAIS

90%

DES ESPÈCES D'OISEAUX MENACÉES EN FRANCE SONT PRÉSENTS EN OUTRE-MER



LES SAVANES SÈCHES

Les savanes sèches représentent 0,3% du territoire de la Guyane et abritent, malgré tout, de nombreuses espèces menacées, et en particulier 18 espèces d'oiseaux. Ces habitats sont menacés par le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes et par les pressions agricoles et foncières.

Des méthodes de lutte contre deux espèces végétales exotiques envahissantes, l'*Acacia mangium* et le Niaouli, seront mises en place afin de limiter leur expansion. Parallèlement, un important travail de concertation permettra d'identifier des espèces de substitution.

LE MOQUEUR GORGE BLANCHE

Présente en Martinique, uniquement sur la Presqu'île de la Caravelle, la population du Moqueur gorge blanche (*Ramphocinclus brachyurus brachyurus*) est estimée à 200 couples et niche au cœur des forêts arborescentes. Le défrichement de ces espaces pour cultiver les sols a participé à la fragmentation de son habitat, créant ainsi des populations isolées non connectées et donc fragiles.

D'autres menaces importantes pèsent sur l'espèce : le prélèvement du support végétal sur lequel est généralement construit son nid, pour la fabrication de nasses de pêche, engendre la destruction progressive de son habitat ; de plus la prédation exercée par des espèces animales exotiques envahissantes met en danger sa survie.

La mise en œuvre d'un plan de lutte contre ces prédateurs, l'aménagement d'un corridor écologique et la réalisation d'ateliers de concertation avec les pêcheurs et les agriculteurs, permettront de limiter l'impact des menaces sur l'espèce.

LE MÉROU GÉANT ET LE MÉROU DE NASSAU

Considéré comme une des espèces de poissons osseux les plus grands au monde, le Mérou géant (*Epinephelus itajara*) a été victime de surpêche dans les années 1980, ce qui a entraîné sa disparition des côtes africaines. Il reste cependant encore présent à l'ouest de l'Océan Atlantique, comme en Guyane, et plus rarement à Saint-Martin.

Le Mérou de Nassau (*Epinephelus striatus*) est une espèce plus petite et présente dans les Caraïbes.

Ces deux espèces sont fortement menacées par un manque de réglementation de la pêche dans les territoires où ils sont présents, par la destruction des récifs coralliens provoqués notamment par les aménagements côtiers, par les rejets d'eaux usées et par les changements climatiques.

Des ateliers de concertation avec les pêcheurs seront organisés afin d'améliorer la gestion de la pêche professionnelle et de plaisance. De nouveaux arrêtés préfectoraux seront adoptés et un guide de bonnes pratiques sera publié afin d'améliorer la protection de ces espèces.

LE CRABIER BLANC

Ce petit héron se reproduit uniquement au sein de mangroves sur les îles de Madagascar, Europa, Aldabra et Mayotte. Sur cette dernière, sa population est estimée à 130 couples. Le Crabier blanc (*Ardeola idae*) est menacé par le braconnage, les espèces animales exotiques envahissantes et les activités agricoles illégales qui participent à la destruction de son habitat et au dérangement de l'espèce.

Une méthode innovante de lutte contre les rats sera développée en mangrove et des actions de restauration sur les prairies humides, sites d'alimentation de l'espèce, seront déployées. La construction d'une plateforme d'observation, de clôtures et la mise en place d'une patrouille de surveillance participeront également à la protection de l'espèce.

L'ÉCHENILLEUR DE LA RÉUNION

Appelé communément « Tuit-tuit », ce petit passereau (*Lalage newtoni*) est uniquement présent à la Réunion, au cœur du Massif de la Roche-Ecrite. Sa population, estimée à une quarantaine de couples, est menacée par des espèces animales exotiques envahissantes qui attaquent les œufs, les jeunes et les adultes ou bien entrent en concurrence pour l'accès aux ressources.

Des méthodes de lutte contre les prédateurs seront mises en place afin de limiter l'impact de ces espèces. La translocation d'individus permettra de renforcer dans un premier temps les populations existantes puis dans un second temps de créer un nouveau noyau viable de l'espèce sur un autre site afin de garantir sa survie.